

	<b>CONSEIL DE LA VIE SOCIALE</b>	Référence : CR CVS 56
	<b>Relevé de conclusions du CVS du 13/03/2026</b>	Date : 13/03/2026 Salle de Réunion
Début de réunion		Fin de réunion
14h30		16h30

**Ordre du jour :**

- Accueil
- Approbation du PV de la séance du 12/12/2026
- La situation 2025
- Les tarifs 2026
- Les Travaux : Phase 4 et son avancée
- L'Inauguration
- Ressources humaines
- Les animations
- Questions diverses

La séance est ouverte à 14h30

**MEMBRES TITULAIRES PRESENTS**

***Représentant les Bénéficiaires :***

Mr BLANCHARD Bernard  
Mme GABORIT Alice  
Mme ROBERT Jeanne-Aline  
Mr HURTAUD André  
Mme PETIT Ginette

***Représentant les familles :***

Mr BENETREAU Gérard (Président CVS)  
Mme FOSSEY Annick  
Mme MERCERON Colette  
Mme BIGOT Marie Christine

***Représentant le Conseil d'Administration :*** Daniel POILANE

***Représentant le Personnel :*** Jean-Claude TERRIEN

***Représentant les Bénévoles :*** Josiane ARNAUD / Monique CASTEX

**MEMBRES TITULAIRES EXCUSES :** Mr SALMON Paul

Mme FONTENEAU Geneviève

## MEMBRES NON TITULAIRES PRESENTS

*Représentant la Direction* : Mme POILANE Anita

*Représentant L'animation* : Jean Claude TERRIEN

### • 1- Accueil

Accueil par Monsieur BENETREAU Gérard, Président du CVS

Mme BIGOT Marie-Christine, fille de Mr MASSON Bernard intègre le CVS

### • 2- Adoption du PV de la Séance du 12 Décembre 2025

Le PV de la réunion du 12 DECEMBRE 2025 est adopté à l'unanimité.

### • 3- Les comptes administratifs et le rapport d'activité prévisionnel (seront validés au CA du 8/04/2026)

## RESULTAT 2025

	CA Réalisé 2024	BP Demandé 2025	BP Retenu 2025	CA Réalisé 2025	% CA/BPR
<b>Produits</b>	5 504 042 €	5 527 060 €	5 310 905 €	5 519 228 €	3,94%
<b>Charges</b>	5 499 909 €	5 527 060 €	5 310 905 €	5 620 369€	5,83%
<b>Résultat</b>	<b>+ 4 133 €</b>			<b>- 101 141€</b>	

## Hébergement

	CA Réalisé 2024	BP Demandé 2025	BP Retenu 2025	CA Réalisé 2025	% CA/BP R
<b>Produits</b>	2 906 212 €	2 954 475€	2 826 561€	2 972 465 €	5,17 %
<b>Charges</b>	2 921 267 €	2 954 475€	2 826 561€	3 061 171€	8,32 %
<b>Résultat</b>	<b>-15 055 €</b>			<b>-88 706€</b>	

## Dépendance

	CA Réalisé 2024	BP Demandé 2025	BP Retenu 2025	CA Réalisé 2025	% CA/BP R
<b>Produits</b>	821 814 €	827 314€	759 289€	813 027€	7,08 %
<b>Charges</b>	826 721 €	827 314€	759 289€	828 428€	9,09 %
<b>Résultat</b>	<b>- 4 907 €</b>			<b>- 15 401€</b>	

## Soins

	CA Réalisé 2024	BP Demandé 2025	BP Retenu 2025	CA Réalisé 2025	% CA/BP R
<b>Produits</b>	1 776 016 €	1 745 271 €	1 725 055€	1 733 737€	0,46 %
<b>Charges</b>	1 751 921€	1 745 271 €	1 725 055€	1 730 771€	0,29 %
<b>Résultat</b>	<b>+ 24 095 €</b>			<b>+ 2 966 €</b>	

Au regard de ce résultat, plusieurs éléments sont à retenir :

Le résultat s'explique par :

- L'évolution des charges de fonctionnement est liée :
  - Energies (électricité +48 000 et gaz +12 000 vis-à-vis du budget).
  - Le Blanchissage extérieur (changement de prestataire)
- L'évolution des charges de personnel est liée :
  - Poste RH à 80%
  - Poste Apprentissage GEIQ
  - Hausse du SMIC + 1.64%
  - Le turn over de personnel en agent de service (Prime de précarité et CP) **Actuellement 3 personnes en CDD, elles ne souhaitent pas passer en CDI**
  - Des honoraires
  - La hausse de l'ancienneté et de la valeur du point

- L'évolution des Charges de structure est liée :
  - Le poste entretien / Maintenance
  - Le poste cotisation : + 3 485 € (SACEM ET SPRE)
  - La taxe foncière : 4 907 €
  - La baisse des intérêts d'emprunt
  
- L'évolution des produits de tarification est liée :
  - Une hausse de l'activité soit + 864 journées de plus
- L'évolution des autres produits de tarification est liée :
  - Des subventions pour l'apprentissage
  - Des produits d'activités de loisirs
  - Quote part de subvention
- L'évolution des produits financiers et non encaissable est liée
  - Une prévision plus forte que la réalité concernant la reprise de subvention

La masse salariale de Nazareth représente 70% du budget de 5 620 000 €, identique à celle de l'année dernière.

La prime SEGUR n'est plus compensée par l'Etat (cela représente un coût d'environ 100 000€)

Pour l'année 2026, le contrat EDF a été divisé par 2 (changement de contrat au 01/01/2026) et ce pour une durée de 3 ans.

Un nouveau contrat GAZ a été signé en janvier 2026 de cette année pour une application en janvier 2027 et ce pour une durée de 5 ans.

## • **4- Les tarifs 2026**

### **PRINCIPE TARIF PLAFOND ET TARIF DIFFERENCIÉ**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, il est possible, pour les établissements habilités à l'aide Sociale, d'avoir un tarif différencié pour les résidents non admis à l'aide sociale dans la limite maximum de 20% (nouveau pour 2026) du tarif applicable (tarif de l'arrêté de tarification), en Maine et Loire. Au niveau national, il est possible d'aller jusqu'à 35%.

Ce nouveau tarif différencié ne serait appliqué qu'aux résidents entrant au cours de l'année.

**Les résidents présents à ce jour ainsi que les résidents bénéficiant de l'aide sociale (5 personnes actuellement à Nazareth) resteront au tarif arrêté par le Conseil Départemental et ne pouvant pas dépasser le tarif plafond.**

Le tarif plafond est le tarif servant de base pour l'AIDE-SOCIALE et est fixé par Le CONSEIL DEPARTEMENTAL.

**Le tarif plafond moyen départemental est de 78,66 € (Etablissement réhabilité, répondant à toutes les normes).**

En fonction des différents types d'hébergement, il peut varier selon les établissements. (Modulation)

**Pour la Résidence Nazareth, il est à 79,63 €** (Etablissement Réhabilité, Upad et HT en plus de l'HP).

**Appliquer le tarif différencié est une décision du Conseil d'administration** afin de le mettre en place en même temps que l'arrêté Départemental des tarifs.

**Présentation ET VALIDATION en conseil d'ADMINISTRATION LE 26/02/2026, Le Conseil Départemental nous adressera l'arrêté de tarification pour les résidents présents et résidents à l'aide sociale.** (Normalement, la mise en place est prévue pour le 1<sup>er</sup> Avril)

Les tarifs afférents à l'hébergement appliqués aux résidents ne bénéficiant pas de l'aide sociale seront revalorisés chaque année dans la limite du pourcentage fixé par arrêté conjoint des ministres de l'économie et de la solidarité (taux nationale EHPA). (NE DEPASSANT TOUJOURS PAS LES 20% entre tarif de l'arrêté de tarification de l'année en cours et tarif différencié pour 2026.

Nombre de journées prévisionnelles 2026

	Permanent	Permanent Espace dédié	Temporaire	Total
Capacité	66	21	10	97
Nb de journées	365	365	365	
Taux d'occupation	86,14%	98,00%	70,00%	
Total journées	20 750	7 512	2 555	30 817

Le plan pluriannuel d'investissement est validé avec 2€ de plus en 2026

	BUDGET 2026 RETENU	BUDGET 2025 RETENU	VARIATION
<b><u>HEBERGEMENT (tarif de base)</u></b>	77,55 €	74,25 €	4,44%
<b><u>HEBERGEMENT (tarif moyen)</u></b>	78,77 €	76,77 €	2,61%

Et voici le résultat prévisionnel en fonction des recettes perçues :

	HEBERGEMENT
Budget Proposé 2026 CHARGES NETTES	2 737 583 €
BUDGET RETENU 2026 CHARGES NETTES	2 427 455 €
30 817 JOURNEE * 78,77 €	
RESULTAT PREVISIONNEL DEFICITAIRE	- 310 128 €

Le nombre de journées passera à 33675 pour 2027

Le conseil d'administration en date du 26/02/2026 a validé la mise en place du tarif différencié dans la limite de 15% à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026.

Afin de pouvoir réduire notre déficit prévisionnel, présentation des nouveaux tarifs 2026 :

**SIMULATION TARIFS 2026 - TARIFS DIFFERENCIES**

**26/02/2026**

Tarif moyen 2026

**78,77 €**

	Tarif de Base	Supplém	Participation Autonomie	01/01/2026	LOYER MENSUEL MOYEN	01/01/2025	LOYER MENSUEL MOYEN	
<b>Résidents Aide Sociale et présents avant nouvelle tarification (Avant le 1er avril 2026)</b>								
HEBERGEMENT PERMANENT	77,55 €	0,00 €	6,16 €	83,71 €	2 546,18 €	83,10 €	2 527,63 €	0,73%
HEBERGEMENT PERMANENT Espaces et prestations adaptés (OASIS ET GUINGUETTE)	77,55 €	2,75 €	6,16 €	86,46 €	2 629,83 €	83,10 €	2 527,63 €	4,04%
HEBERGEMENT TEMPORAIRE	77,55 €	6,65 €	6,59 €	90,79 €	2 761,53 €	87,49 €	2 661,15 €	3,77%
<b>Résidents entrant en 2026 après nouvel arrêté 2026 ( 1er avril 2026)</b>								
			Tarif différencié	15%				
HEBERGEMENT PERMANENT	89,18 €	0,00 €	6,16 €	95,34 €	2 900,00 €	83,10 €	2 527,63 €	14,73%
HEBERGEMENT PERMANENT Espaces et prestations adaptés (OASIS ET GUINGUETTE)	89,18 €	2,75 €	6,16 €	98,09 €	2 983,65 €	83,10 €	2 527,63 €	18,04%
HEBERGEMENT TEMPORAIRE	89,18 €	6,65 €	6,59 €	102,42 €	3 115,35 €	87,49 €	2 661,15 €	17,07%

Si nous faisons 4 000 journées de nouveaux entrants à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 :  
(Soit environ 15 entrées entre le 04/04/2026 et le 31/12/2026)

**RECETTES SUPPLEMENTAIRES**

(89,18 € - 77,55 € SOIT 11,63 € \* 4 000) soit +46 530 €

Déficit prévisionnel réajusté pour 2026 serait de :

**-310 128 € +46 530 € soit - 263 598 €**

**Séjours temporaires :**

La priorité est donnée aux courts séjours pour permettre aux Aidants d'avoir des temps de répit.

Le décalage entre deux séjours est difficile à gérer (entre la réservation anticipée et faire coïncider les durées différentes des autres séjours).

Un délai de 3 jours hors week-end est nécessaire entre chaque séjour afin de remettre logement en état. (Nettoyage à blanc)

## • **5- Les Travaux**

**Phase 4** : Les travaux ont démarré en septembre 2025 pour aller jusqu'en juillet 2026 ce qui semble pouvoir être respecté.

A aujourd'hui les travaux avancent bien, au 3<sup>ème</sup> et au 2<sup>ème</sup>, il reste le sol et plafond de la circulation ainsi que le mobilier dans les logements à installer. Le 1er suit de près. Au RDC, il reste encore à faire mais les pièces sont bien définies.

- **Rénovation de 12 logements**

La Salle à manger d'étage (17 m<sup>2</sup>) attenant au petit salon sur le 1, 2 et 3 Nazareth. Elle sera composée d'une kitchenette d'environ 9 m<sup>2</sup> et équipée d'un micro-ondes, d'un frigo et un évier et, la possibilité d'utiliser le chariot mobile équipé d'un four et de plaques de cuisson pour les animations.

Cette salle à manger sera destinée en priorité aux Résidents en grande dépendance afin de leur éviter de les accompagner en salle à manger et pour un accompagnement adapté. Cela permettra de gagner de la place au Restaurant compte tenu du nombre de plus en plus important de fauteuils roulants.

- Salle de soins et d'Entretien remises à neuf (plus spacieuses et avec 2 ordinateurs par salle de soins)
- Bureaux administratifs, animations, médecin, psychologue, logement invité, espace kiné...

Il y a 12 résidents de moins sur cette période, et nous accueillerons maximum 12 nouveaux résidents dès que possible soit peut-être en juin et juillet. Soit 2 résidents par semaine pour être au complet début septembre.

Il est important de noter que nous avons à ce jour 2 résidents permanents hébergés au service temporaire

## • **6- Inauguration**

Elle aura lieu le jeudi 15 octobre 2026 en après-midi, elle sera destinée aux résidents, aux professionnels, aux bénévoles, aux financeurs, aux artisans et partenaires. Cela pourrait concerner environ 300 à 400 personnes.

Des visites seront proposées, il y aura les discours et un cocktail.

Une porte ouverte sera organisée les vendredi 27 et samedi 28 novembre 2026.

Un marché de Noël sera organisé à cette occasion, des visites seront proposées accompagnés d'un goûter.

## • **7- Les Mouvements de personnel**

- Des départs
  - Une aide-Soignante départ le 9 mars 2026 (Démission pour raison familiale),
  - Une Comptable départ le 1<sup>er</sup> avril 2026 en retraite,
  - Un agent de soins le 1<sup>er</sup> mai 2026 (Démission pour raison familiale),
  - Un second de cuisine le 1<sup>er</sup> juillet 2026 en retraite,
  - Une aide-soignante le 31 juillet 2026 (Démission pour raison familiale),
- Des embauches
  - Un agent de soins au 01/01/2026,
  - Un comptable au 05/01/2026.
- Des absences
  - Une Agent de soins (congé parental jusqu'au 30/04/2026),
  - UNE AMP en reconversion (formation),
  - Une animatrice/agent de soins en congé maternité,
  - Une Aide-soignante de nuit et un Agent de soins de nuit (reprise en temps thérapeutique),
  - Une AGENT DE SERVICE Hôtellerie (arrêt de 6 mois),
  - Une lingère (arrêt de 6 mois).

Actuellement il y a 3 Apprentis en alternance.

## • **8- Les animations**

**Sorties THEATRE** : Trémentines et Jallais

**Chorale** de la Séguinière a Interlude le 26 mars à 20 h30

**Sorties Extérieures** : Clubs sportifs (Cholet basket (prévu le 11 mars a été reporté) - hockey sur glace à GLISSEO)

**Rencontres Intergénérationnelles** :

-L'école primaire Marie Curie de Cholet

- Le Lycée Jeanne Delanoue le 4 mai 2026 (thème : éviter les chutes)

- Mise en place du projet Intergénérationnel avec la Cormetière, Val de

moine et les Cordeliers, pour un spectacle « La Vie en chansons » à Interlude en mai 2027.

**Séjour vacances** à St Jean de Monts du 21 au 25/09/26 avec SSIAD de Cholet.

En prévision du séjour de 2027, visite d'une Résidence dans la région du pays de Retz (44), le vendredi 27 mars 2026.

**Trophée Bleu** à la Meilleraie (Cholet) le 1<sup>er</sup>/10/2026, sur le thème du « LE CIRQUE »

**Après-Midi dansant** à la salle polyvalente du Puy Saint Bonnet : le 20/10/2026 (en attente de confirmation de la part de l'ORPAC)

Mise en place d'ateliers pour marche de Noël... (avec l'Orangerie, la Guinguette et l'équipe de bénévoles)

**Atelier cuisine intergénérationnel** avec les enfants du personnel (Binômes) animé par Sabrina Bauer-Lalande

**Visite de la Congrégation des Sœurs de Jeanne Delanoue** à Saumur avec Sœur Isabelle.

Une Troupe de théâtre réalisera une représentation à Nazareth.

- **9- Questions diverses**

Des vols ont eu lieu dans les chambres des Résidents et dans les Services. Une plainte a été déposée. Après enquête, le problème est résolu. Des caméras seront rajoutées pour sécuriser les accès extérieurs.

**Les Résidents doivent fermer à clefs leur chambre ainsi que les portes de placards lorsqu'ils s'absentent (lors des repas).**

Pour ranger les bijoux de valeur un coffre est à disposition à Nazareth. Il est aussi possible d'avoir un petit coffre dans sa chambre à la charge du résident afin qu'il puisse avoir ses biens à proximité (coffre mis dans le placard)  
Pour les vols dans les chambres, les Résidents doivent porter plainte individuellement.

**Musicothérapie** : pas de suite pour l'instant

**Formation d'une infirmière en Pratique Avancée** (diplôme en Juillet 2026),  
Contact avec des centres de santé, les médecins généralistes pour mise à disposition partielle

**Sujet à aborder au Conseil d'administration et ensuite au CVS le 19 juin** : Point sur ce que l'on fait aujourd'hui et ce que l'on pourra faire demain à Nazareth (offres de service, communication, activités...attractivité..., axes d'amélioration)

**Date prochain CVS 2026 :**

- Vendredi 19 Juin 2026 à 14h30
- Vendredi 23 Octobre2026 à 14h30
- Vendredi 4 Décembre 2026 à 14h30.

La Directrice  
Mme Anita POILANE

Le Président  
Mr Gérard BENETREAU